

L'ACCORD DE PARIS FÊTE SES 10 ANS: FAISONS DE LA COP30 UNE COP POPULAIRE



CARE - DOCUMENT DE POSITION SUR LA COP30

Une décennie après l'Accord de Paris, la promesse de 1,5°C s'éloigne. La crise climatique s'accélère : les vagues de chaleur, les incendies de forêt et les tempêtes sont de plus en plus violents et fréquents. Pour les communautés en première ligne, en particulier les femmes et les filles, le coût est immédiat et injuste, car les effets du changement climatique s'ajoutent à des inégalités profondément enracinées.

La COP30 arrive au moment où notre régime climatique multilatéral célèbre son anniversaire le plus marquant à ce jour, offrant l'occasion d'évaluer ce qui a été appris et ce qui reste à faire.

Le monde paie déjà le prix fort de son inaction. L'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle mondiale, la première année où les températures moyennes ont dépassé 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, tandis que janvier 2025 a battu tous les records mensuels de chaleur. Les catastrophes climatiques continuent de frapper : des inondations soudaines sans précédent dans le centre du Texas ont fait plus de 135 morts, des inondations dévastatrices ont contraint 80 000 personnes à évacuer en Chine, des vagues de chaleur record ont balayé l'Europe et les sécheresses et les inondations se sont intensifiées sur presque tous les continents. Ces événements extrêmes, dont la fréquence et la gravité ne cessent d'augmenter, mettent en évidence à la fois la fragilité des communautés et l'interdépendance des systèmes climatiques de notre planète.

Le multilatéralisme reste une lueur d'espoir dans le climat géopolitique fracturé d'aujourd'hui, et la COP30 se trouve à un tournant décisif.

L'avis consultatif unanime de la Cour internationale de justice (CIJ)¹ a affirmé que les pays développés doivent montrer l'exemple en réduisant leurs émissions, en renforçant les puits de carbone et en soutenant l'adaptation et la coopération, tout en confirmant que les États peuvent être tenus légalement responsables de leurs émissions de gaz à effet de serre. En réaffirmant l'accord de Paris, en reconnaissant les responsabilités communes mais différenciées et en soulignant les obligations en matière de transferts technologiques et financiers, cet avis a donné un nouvel élan au multilatéralisme affaibli. Cependant, les divisions persistantes issues des négociations sur le nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) à Bakou – concernant l'adaptation, le financement, les mesures unilatérales et les transitions énergétiques – menacent les progrès réalisés. Sans un financement crédible et accru, il est peu probable que la COP30 aboutisse à des avancées transformatrices ; le financement reste la ligne de fracture décisive pour l'action climatique.

La mission globale à Belém est claire : chaque nation doit présenter un plan national, comme l'exige l'Accord de Paris, qui s'engage à



¹ CARE Climate Justice Center - [World Court's Landmark Climate Opinion Demands Bold and Collective Action from Governments](#) - Press statement. July 23, 2025.

réduire considérablement ses émissions afin de maintenir le réchauffement en dessous de 1,5°C. L'avis consultatif de la CIJ a renforcé cet objectif en tant qu'« objectif primaire en matière de température » juridiquement contraignant, obligeant tous les États, en particulier les principaux émetteurs, à aligner leurs contributions déterminées au niveau national sur les ambitions les plus élevées possibles. Ce nouveau poids juridique souligne l'urgence pour les pays d'agir sans délai.

Alors que cet objectif s'éloigne rapidement en raison de la hausse des émissions et des températures, la COP30 doit servir de cadre à un regain d'ambition, à la solidarité mondiale et à des actions concrètes. Les femmes et les filles doivent être au centre de cette ambition renouvelée. Touchées de manière disproportionnée par la crise climatique alors qu'elles y contribuent le moins, elles sont confrontées à des risques accrus liés aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux déplacements et à la raréfaction des ressources, et sont souvent exclues des processus décisionnels qui déterminent les réponses à apporter au changement climatique. Dans le même temps, les femmes sont souvent à l'avant-garde des solutions climatiques, menant des efforts d'adaptation, de renforcement de la résilience et de sensibilisation au niveau communautaire. Même si leur leadership et leur expertise restent sous-estimés et sous-financés. CARE International reconnaît ce déséquilibre et s'engage à intégrer l'égalité des sexes dans l'action climatique. Depuis sa création en 1945, CARE a toujours donné la priorité aux femmes et aux filles dans son travail : cette priorité repose sur la conviction que l'autonomisation des femmes est fondamentale pour bâtir des communautés résilientes et faire progresser le développement durable.

Les lettres de la présidence de la COP30 offrent une vision de solidarité mondiale à travers le «Global Mutirão», présentant l'action climatique comme une responsabilité partagée axée sur la dimension humaine du changement climatique. Elles soulignent la nécessité d'une ambition plus forte dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans d'adaptation nationaux (PAN), et appellent à une plus grande harmonisation des efforts d'adaptation, d'atténuation et de transition juste afin d'atteindre les objectifs climatiques convenus. Toutefois, ces lettres n'abordent pas les questions du genre et des pertes et dommages, qui sont pourtant des piliers essentiels d'une approche de l'action climatique centrée sur les personnes.

Lors de la COP30, surnommée «la COP des peuples», CARE International se réjouit de se joindre au peuple brésilien et à la communauté internationale dans le cadre d'un «Mutirão» mondial, un effort mondial de coopération entre les peuples pour le progrès de l'humanité. Une approche novatrice, une COP centrée sur le pouvoir des populations, dotée de moyens de mise en œuvre significatifs et adéquats pour les populations et garantissant la justice climatique et la résilience, est au cœur de tous les efforts visant à faire de la COP30 un tournant historique, dix ans après l'accord de Paris.



© 2025 CARE

EXIGENCES PRINCIPALES

- Mettre en œuvre un cadre solide pour l'objectif mondial d'adaptation (GGA) qui inclut des indicateurs sur les moyens de mise en œuvre (MoI) garantissant une adaptation efficace et équitable, en mesurant la quantité, la qualité et l'accès.
- Fixer un objectif post-2025 qui triple le financement de l'adaptation d'ici 2030 afin de combler le fossé et de protéger les communautés vulnérables.
- Adopter un nouveau plan d'action ambitieux en faveur de l'égalité des sexes (GAP), avec un financement garanti pour soutenir les organisations dirigées par des femmes.
- Les CDN doivent être alignées sur l'objectif de 1,5°C en éliminant progressivement les combustibles fossiles, en réduisant la déforestation et en investissant dans la production d'énergies renouvelables menée par les communautés.
- Fournir un financement des pertes et dommages sous forme de subventions qui soit équitable, prévisible et accessible aux communautés vulnérables.

EXIGENCES CLÉS DÉTAILLÉES

1

FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE

En 2009, les pays développés se sont engagés à soutenir les activités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les pays en développement. Ils ont promis de fournir un financement accru, nouveau et supplémentaire d'au moins 100 milliards de dollars par an en 2020. En 2015, l'accord de Paris a également prolongé les obligations de soutien financier du groupe des pays développés à l'avenir.

L'année dernière, lors de la COP 29, les espoirs ont été anéantis par un accord que la plupart des pays en développement ont qualifié de «plaisanterie» et de «trop peu, trop tard». Les preuves scientifiques montrent clairement que les 300 milliards de dollars par an convenus à partir de 2035 sont loin d'être suffisants pour financer la transformation nécessaire pour lutter contre la crise climatique. Les parties ont convenu d'examiner comment atteindre l'objectif plus ambitieux et essentiel de 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 afin d'augmenter toutes les sources de dépenses pour lutter contre le changement climatique. La manière dont cet objectif plus large sera atteint reste incertaine, mais elle sera discutée dans la feuille de route de Bakou à Belém vers 1 300 milliards de dollars, prévue juste avant la COP30.

Lors des négociations climatiques de mi-année qui se sont tenues en juin 2025 à Bonn, le financement climatique est resté une question très polarisée et controversée, retardant le début de la réunion elle-même et bloquant les progrès dans des domaines clés tels que l'adaptation et l'atténuation.

Depuis lors, la Cour internationale de justice a précisé dans son avis consultatif que les pays riches ont clairement l'obligation de fournir un financement climatique à un niveau compatible avec les objectifs de l'accord de Paris.

PRIORITÉS POUR LE FINANCEMENT CLIMATIQUE LORS DE LA COP30:

- La COP30 doit fournir une feuille de route claire pour porter le financement international de la lutte contre le changement climatique à au moins 1 300 milliards de dollars en 2035. Cette feuille de route, ou le plan d'action pour sa mise en œuvre, doit contenir des étapes clés et préciser les autres sources et instruments, par exemple les taxes internationales sur les activités et les richesses nuisibles au climat.
- Les pays développés doivent abandonner leurs projets de réduction du financement public de la lutte contre le changement climatique et présenter à la place des plans concrets pour augmenter ce financement d'ici 2030 et 2035.
- Chaque pays développé doit annoncer ses objectifs en matière de contribution nationale tout en veillant à apporter sa juste part au niveau mondial.
- La COP30 devrait se fixer pour objectif de tripler le financement de l'adaptation d'ici 2030, en s'appuyant sur l'objectif actuel qui consiste à le doubler d'ici 2025.
- La COP30 doit tenir les engagements pris lors des COP27 et COP28 en augmentant de toute urgence le soutien nouveau et supplémentaire aux pertes et dommages, les pays développés contribuant de manière significative au Fonds de réponse aux pertes et dommages (FRLD) et garantissant un accès direct aux communautés de première ligne.
- Alors que le dialogue de Charm el-Cheikh s'achève à la COP30, les pays devraient convenir de réformer l'architecture financière internationale et adopter un plan d'action visant à aligner les flux financiers sur un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique, conformément à l'article 2.1(c) de l'accord de Paris.



2

MESURES D'ADAPTATION ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE

L'adaptation est au cœur de la réponse au changement climatique, comblant le fossé entre les efforts d'atténuation et les besoins urgents des communautés déjà confrontées aux effets du changement climatique. Son importance et son caractère transversal ont été reconnus par la présidence de la COP30 et réaffirmés par les Parties lors de la SB62 à Bonn, avec un accent particulier sur la rationalisation et la mise en œuvre de l'objectif mondial en matière d'adaptation. Pour le Brésil, faire progresser l'adaptation était une priorité absolue dans les négociations à Bonn, reflétant l'urgence de traduire les engagements de l'Accord de Paris en actions concrètes sur le terrain. L'objectif mondial d'adaptation (GGA), établi à l'article 7 de l'Accord de Paris, vise à renforcer la capacité d'adaptation, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité au changement climatique des personnes, des écosystèmes et des infrastructures.

Depuis la COP26, lorsque les Parties ont lancé un programme de travail dédié à la définition plus détaillée de l'objectif mondial en matière d'adaptation, les progrès ont été constants. La COP28 a vu la mise en place du cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation, qui intègre une série d'objectifs thématiques et dimensionnels pour guider les efforts d'adaptation au changement climatique et de résilience. Elle a également lancé un processus technique visant à définir des indicateurs d'adaptation, une étape cruciale pour suivre les progrès et garantir la responsabilité. Lors de la COP29, les Parties ont convenu que ces indicateurs devraient former un ensemble gérable de

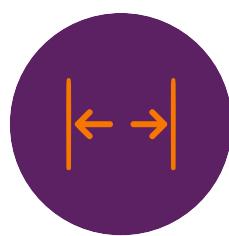
100 indicateurs au maximum, applicables à l'échelle mondiale, créant ainsi un « menu » flexible capable de refléter la diversité des contextes et des besoins tout en conservant la comparabilité et la cohérence.

Malgré ces progrès, il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre le GGA de manière à obtenir des résultats significatifs pour les communautés en première ligne face aux effets du changement climatique.

Il est essentiel de consolider la mise en œuvre du GGA. Les négociateurs doivent veiller à ce que les cadres, les objectifs et les indicateurs élaborés lors de la COP30 se traduisent par des actions concrètes qui renforcent la résilience au niveau local, réduisent la vulnérabilité et fournissent les ressources et les connaissances dont les communautés ont besoin pour s'adapter efficacement. Alors que les indicateurs du cadre du GGA sont finalisés, les Parties doivent examiner les coûts liés à la réalisation de ses objectifs et inclure et établir un engagement financier dédié à l'adaptation dans le cadre du GGA. Les négociations doivent garantir l'équité et l'inclusivité, lier l'adaptation au financement et à la mise en œuvre, et se concentrer sur l'apprentissage et la responsabilité. Pour CARE, il ne s'agit pas seulement de suivre les progrès, mais aussi d'élaborer un programme d'adaptation au changement climatique qui soit équitable et réalisable, et de donner un leadership et une capacité d'action aux communautés les plus touchées par la crise.

PRIORITÉS EN MATIÈRE D'ADAPTATION À LA COP30:

- La COP30 devrait garantir un nouvel objectif solide en matière de financement de l'adaptation après 2025 afin de combler l'écart avec l'atténuation, en s'appuyant sur l'engagement pris lors de la COP26. Ce nouvel objectif permettrait d'éviter le risque de stagnation des mesures d'adaptation due à l'absence de financement alloué à l'adaptation.
- Le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation doit comporter des indicateurs sur les moyens de mise en œuvre (MOI) qui mesurent l'accès, la qualité et le financement de l'adaptation, y compris les dispositions conformes à l'accord de Paris.
- Établir une feuille de route complète pour l'adaptation au-delà de la COP30. La feuille de route de Bakou pour l'adaptation (BAR), qui décrit les voies à suivre après la COP30, doit être mise en œuvre afin de garantir l'efficacité des efforts d'adaptation après le GGA.





PROJET «LIVING AMAZON LANDSCAPES» : LES GARDIENS DES FRONTIÈRES FORESTIÈRES DU PÉROU

En Amazonie péruvienne, de vastes étendues de forêt tropicale humide, qui abritent une biodiversité extraordinaire et sont essentielles à l'équilibre climatique de la planète, sont également les territoires ancestraux de centaines de communautés autochtones. Ici, les rivières forestières alimentent le bassin amazonien, la faune sauvage prospère dans les canopées denses et le carbone stocké dans ces écosystèmes contribue à ralentir le réchauffement climatique. Pourtant, les pressions exercées par la déforestation, le changement climatique et l'utilisation non durable des ressources menacent de rompre cet équilibre fragile.



© CARE

Afin de protéger ces terres et de renforcer les droits de leurs gardiens traditionnels, une initiative quinquennale, le projet «Living Amazon Landscapes», s'efforce de renforcer la cogestion des réserves communales (RC). Ce modèle combine la gouvernance autochtone et le système péruvien de zones protégées, garantissant ainsi que les populations qui ont pris soin de la forêt pendant des générations puissent continuer à le faire tout en améliorant leurs moyens de subsistance. Les efforts se concentrent sur la restauration des zones dégradées, le soutien aux chaînes de valeur durables pour les produits forestiers non ligneux et l'amélioration de la résilience climatique sur près de cinq millions d'hectares.

Le projet, qui se poursuivra jusqu'en 2029, est dirigé par un consortium comprenant CARE Pérou, l'Association nationale des exécutants de contrats de gestion des réserves communautaires du Pérou (ANECP), Développement rural durable (DRIS) et la Société zoologique de Francfort (FZS Pérou).



© CARE

3

3.L'ÉGALITÉ DES SEXES POUR L'ACTION CLIMATIQUE

Les femmes sont en première ligne dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, et leur expertise et leur leadership peuvent être essentiels pour surmonter les tempêtes du changement climatique – et cela doit être reconnu. Lors de la COP29, les pays ont convenu de prolonger de dix ans le Programme de travail renforcé de Lima sur le genre (LWPG). Adopté pour la première fois en 2014, le LWPG est essentiel pour intégrer la dimension de genre dans l'action climatique, car il comprend un Plan d'Action pour l'égalité des sexes (Gender Action Plan, GAP) plus détaillé et plus concret.

Lors de la COP30, les pays devront s'accorder sur un nouveau GAP. Les ateliers organisés lors de la réunion SB62 à Bonn ont abouti à une version préliminaire, qui a été discutée et affinée lors du deuxième atelier technique à Addis-Abeba en septembre. Au cours des deux ateliers, cependant, l'action climatique transformatrice en matière de genre est restée un sujet de discorde, les groupes

de la société civile et les groupes de défense du genre s'opposant aux efforts visant à diluer les engagements en matière de genre en références symboliques plutôt que de poursuivre un GAP ambitieux et réalisable. Ces tensions ont mis en évidence des défis systémiques plus profonds, préparant le terrain pour une COP30 décisive à Belém.

Au-delà du texte lui-même, le succès du prochain GAP dépendra de sa mise en œuvre cohérente et axée sur les résultats, ainsi que d'un financement adéquat.

PRIORITÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES LORS DE LA COP30:

- Veiller à ce que le nouveau texte du GAP soit inclusif et résiste aux reculs sur les formulations de longue date relatives aux droits humains. Le projet actuel contient des éléments essentiels qui doivent être préservés et renforcés afin de garantir que le GAP réponde aux réalités vécues et défende les droits universels.
- Mobiliser un financement de base pour le GAP, car son succès dépend d'un soutien financier durable. Cela inclut des ressources pour les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes dans les pays en développement, ainsi qu'un financement adéquat pour l'équipe chargée des questions de genre de l'UNFCCC.
- Promouvoir la cohérence au sein et au-delà du nouveau GAP. Les objectifs en matière d'égalité des sexes doivent être intégrés dans toutes les voies de négociation et dans les autres processus des Nations Unies.
- Garantir la participation pleine, égale, significative et sûre des femmes, des filles, des personnes handicapées, des peuples autochtones, des jeunes et d'autres groupes marginalisés aux dialogues de UNFCCC et à d'autres processus climatiques mondiaux et nationaux. Leur leadership est essentiel pour une action climatique efficace et devrait être intégré dans la planification, la mise en œuvre et le suivi afin de favoriser l'inclusion et la diversité des perspectives.





SIERRA LEONE - SOLAR HARNESSSED ENTREPRENEURS (SHE)

Un congélateur a changé la vie de Marie Squire. Cette Sierra-Léonaise vendait de l'alcool, des oranges et des arachides, mais la chaleur tropicale affectait ses ventes, en particulier pendant la saison sèche de plus en plus longue et néfaste due au changement climatique. En conséquence, la famille de Marie avait du mal à manger un repas par jour.

Marie a reçu un congélateur dans le cadre de l'initiative Solar Harnessed Entrepreneurs (SHE). Mise en œuvre par CARE Sierra Leone, l'initiative SHE tire parti de l'accès limité des communautés rurales à l'électricité, dans le but d'améliorer l'accès des femmes à l'énergie propre et son utilisation productive, et de favoriser leur autonomisation économique. En 2022, environ 29,4 % de la population de la Sierra Leone a accès à l'électricité, ce qui est inférieur à la moyenne de 30 % en Afrique subsaharienne. Le projet a aidé plus de 7 000 femmes d'affaires dans des communautés connectées à un mini-réseau solaire à développer leur micro-entreprise grâce à des investissements dans des équipements à usage productif de l'énergie (PUE).



© Rockefeller Foundation / March 2023

Après avoir reçu le congélateur, financé par le modèle communautaire Village and Loan Association (VSLA), Marie a commencé à vendre de l'eau fraîche et des boissons: ses bénéfices ont augmenté de 25 % et la consommation alimentaire de sa famille a doublé, passant d'un à deux repas par jour.

SHE a aidé plus de 7 000 femmes dans neuf des 16 districts de la Sierra Leone, dans le but de les aider à améliorer leurs moyens de subsistance grâce à des activités commerciales basées sur les énergies renouvelables. Grâce à ce programme, le nombre de femmes exerçant une activité commerciale a augmenté de 90 %, tandis que la participation des femmes aux décisions au sein du foyer s'est accrue.

4

4. FINANCEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LES PERTES ET DOMMAGES

Le premier jour de la COP28, les Parties ont adopté leur première décision sur la mise en œuvre du Fonds de réponse aux pertes et dommages (LRDF). Il a fallu 32 ans pour que les pays développés à fortes émissions s'accordent sur l'indemnisation des pays en développement pour le coût des pertes liées au climat qu'ils continuent de supporter. Cet accord a également prouvé que la pression conjointe et coordonnée des pays en développement et de la société civile est importante et efficace.

Lors de la COP29, les pays ne sont pas parvenus à s'entendre sur des questions cruciales telles que les lignes directrices volontaires sur l'intégration des pertes et dommages dans les CDN ou les détails d'un rapport proposé sur « l'état des pertes et dommages ». Reportée à la réunion SB62 à Bonn, la question des pertes et dommages a été presque reléguée au second plan et les Parties à Bonn ont une fois de plus échoué à traiter la question et à prendre des engagements significatifs qui répondraient aux besoins énormes des pays en développement en matière de pertes et dommages.

Au 30 juin, vingt-huit pays [se sont engagés](#) à verser 788,80 millions de dollars au LRDF. Bien que cela donne l'impression que le Fonds n'est pas une coquille vide, en réalité, ces promesses sont dérisoires par rapport aux centaines de milliards de dollars nécessaires pour faire face aux pertes et aux

dommages. La multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes coûtera au moins [400 milliards de dollars par an d'ici 2030](#) dans les seuls pays en développement, mais les mécanismes financiers mondiaux n'ont pas évolué pour répondre de manière adéquate aux effets du changement climatique au-delà des limites de l'adaptation.

Au cours de la dernière décennie, CARE a vigoureusement plaidé, dans le cadre des négociations internationales sur le climat, en faveur d'une meilleure visibilité du financement des pertes et dommages et de la responsabilisation des pays développés. Dans les années à venir, le Fonds apportera enfin un soutien aux personnes les plus touchées par les effets du changement climatique, alors qu'elles y contribuent le moins. Les parties se sont mises d'accord sur les principes de fonctionnement clés du LRDF, notamment sur qui doit payer, qui en bénéficiera et où le Fonds sera hébergé.

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE PERTES ET DOMMAGES LORS DE LA COP30:

- Les pays développés doivent financer le Fonds de réponse aux pertes et dommages en fonction des besoins croissants et proportionnellement à leur responsabilité historique dans le déclenchement de la crise climatique. Ils doivent mobiliser des sources de financement innovantes telles que les marchés financiers et les taxes carbone sur les entreprises du secteur des combustibles fossiles.
- Le Fonds devrait donner la priorité aux subventions afin d'éviter d'aggraver le fardeau de la dette des pays vulnérables au climat, avec un financement accessible, transparent et participatif, et placer les communautés touchées au centre du processus décisionnel.
- Les politiques du Fonds devraient être guidées par les principes d'équité, d'inclusivité, d'accessibilité et de non-discrimination, en fournissant un financement nouveau et supplémentaire sous forme de subventions pour les pertes et dommages, qui soit opportun, prévisible et directement accessible aux communautés vulnérables, en particulier aux organisations dirigées par des femmes et aux peuples autochtones.
- Les parties doivent intégrer les priorités en matière de pertes et dommages dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et leurs plans d'adaptation nationaux (PAN), y compris des détails sur les estimations de coûts afin de garantir un financement prévisible et adéquat.
- La feuille de route de Bakou-Belém vers 1 300 milliards de dollars doit corriger l'incapacité du NCQG à fournir un financement à long terme pour les pertes et dommages en établissant un plan clair pour que les pays développés accordent des subventions publiques à grande échelle, s'élevant à des centaines de milliards par an.
- Le Réseau de Santiago pour les pertes et dommages doit disposer de ressources durables, prévisibles et suffisantes - financières, techniques et humaines - afin de renforcer la capacité des pays à faire face aux pertes et dommages causés par le changement climatique.
- Les critères de gouvernance et d'allocation du Fonds pour les pertes et dommages devraient explicitement donner la priorité aux actions qui protègent et restaurent les écosystèmes assurant des fonctions tampons et de subsistance essentielles, tels que les mangroves, les récifs coralliens, les forêts et les zones humides. Reconnaissant les pertes de biodiversité et d'écosystèmes comme des dommages non économiques, le Fonds devrait exiger l'intégrité des écosystèmes comme principe directeur dans les décisions de financement et acheminer son soutien par le biais de mécanismes d'accès direct qui permettent aux organisations locales et dirigées par des femmes de mettre en œuvre des efforts de rétablissement et de réhabilitation basés sur la nature.



REVITALISATION DE L'ÉCOSYSTÈME DES MANGROVES: LES COMMUNAUTÉS RESTAURENT LA VIE AU BANGLADESH

Le long de la côte sud du Bangladesh, les communautés redonnent vie aux Sundarbans, la plus grande forêt de mangroves au monde et une bouée de sauvetage pour des millions de personnes confrontées à la montée des eaux et aux cyclones. Autrefois appauvri par la surexploitation et les chocs climatiques, cet écosystème fragile est en train d'être restauré grâce au programme NABAPALLAB (Nature-Based Adaptation towards Prosperous and Adept Lives & Livelihoods in Bangladesh).

Au cœur de ce programme quinquennal, mené par CARE et ses partenaires, se trouve l'autonomisation des groupes communautaires dirigés par des femmes afin de régénérer les mangroves grâce à la régénération naturelle assistée (ANR) et à des pépinières locales. Le long de la rivière Gobra-Kopotakkho, 15 hectares de terres arides ont été transformés grâce à des espèces indigènes telles que le Choila, le Keora et le Bain. Ces mangroves stabilisent les berges, réduisent les dégâts causés par les cyclones et offrent de nouveaux lieux de reproduction pour les poissons, les crabes et les oiseaux.



L'impact va au-delà de la résilience : les mangroves font partie des puits de carbone les plus puissants de la planète, stockant jusqu'à dix fois plus de carbone que les forêts tropicales. Les 15 hectares restaurés pourraient capturer jusqu'à 2 800 tonnes de carbone, tandis que les 57 hectares revitalisés à ce jour pourraient en séquestrer plus de 10 000 tonnes.

Grâce à cette approche communautaire et fondée sur la nature, NABAPALLAB montre comment la restauration des écosystèmes permet de restaurer des vies, en renforçant la biodiversité, en sécurisant les moyens de subsistance et en transformant à nouveau les Sundarbans en un bouclier vivant pour les populations et la planète.



5

UNE ATTÉNUATION AMBITIEUSE POUR L'ACTION CLIMATIQUE

Le rapport spécial sur 1,5°C du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre que des réductions drastiques des émissions sont à la fois urgentes et réalisables. Leur réalisation apportera les nombreux avantages associés aux trajectoires compatibles avec 1,5°C, notamment la prévention des effets du changement climatique, un air plus pur, une augmentation de l'emploi dans le secteur des énergies renouvelables et un accès plus large à l'énergie durable.

Pour limiter le réchauffement à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels, il faut réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre dans les années à venir, en les diminuant de moitié d'ici 2030 et en les ramenant à zéro vers le milieu du siècle.

Les politiques actuellement en vigueur dans le monde devraient entraîner un réchauffement d'environ 2,7°C par rapport aux niveaux préindustriels. À elles seules, les CDN limiteront le réchauffement à 2,6 °C. Si l'on tient compte des objectifs contraignants à long terme ou de zéro émission nette, le réchauffement serait limité à environ 2,1°C par rapport aux niveaux préindustriels.

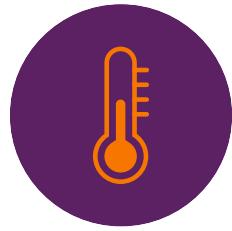
L'année 2025 marque un tournant décisif pour l'Accord de Paris. D'ici septembre, les Parties devaient soumettre leurs deuxièmes CDN, fixant ainsi le cap pour la mise en œuvre jusqu'en 2035. Cela fait de la période précédant le milieu de la décennie une occasion cruciale pour relever le niveau d'ambition et accélérer l'action. La COP30 à Belém doit stimuler des efforts systémiques et collectifs qui font passer l'ambition climatique mondiale de la négociation à la mise en œuvre concrète.

PRIORITÉS EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION LORS DE LA COP30

- Les contributions déterminées au niveau national (CDN) doivent être alignées sur l'objectif de 1,5°C, l'équité et la justice climatique qui mettent en œuvre [les décisions du bilan mondial \(GST\)](#). Cela implique de fixer des étapes claires pour l'élimination complète des combustibles fossiles, d'investir massivement dans la production d'énergies renouvelables menée par les communautés et de réduire la déforestation.
- Pour combler les écarts en matière d'émissions et de mise en œuvre, toutes les parties, en particulier les pays développés et les pays du G20, doivent présenter des CDN plus fortes et plus ambitieuses pour 2035, avec des trajectoires de réduction des émissions compatibles avec l'objectif de 1,5°C.
- Les gouvernements et les entreprises devraient également prendre des mesures supplémentaires pour accélérer la décarbonisation et promouvoir la transition écologique des secteurs à fortes émissions (transport maritime, aviation et agriculture).
- Les Parties devraient soutenir des systèmes alimentaires équitables et résilients qui vont au-delà de la production pour s'attaquer aux déchets, à la transformation, au transport, à la consommation, à la perte de biodiversité et à l'utilisation des terres. De telles approches sont essentielles pour l'atténuation, l'adaptation et la sécurité alimentaire, et des mesures éprouvées telles que les bioéconomies circulaires et le renforcement des chaînes d'approvisionnement locales doivent être intensifiées.
- Les parties doivent parvenir à un résultat ambitieux et inclusif sur le [programme de travail pour une transition juste \(JTWP\)](#) lors de la COP30, notamment en établissant le [mécanisme d'action de Belém \(BAM\)](#) en intégrant les principes de transition juste dans les CDN.
- Les parties doivent mobiliser des financements climatiques adéquats pour répondre aux besoins sociaux et ceux de la main-d'œuvre, et garantir une large participation de tous les secteurs et de toutes les sociétés. Le processus doit garantir une transition juste et inclusive qui implique les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les travailleurs et les communautés marginalisées.
- Les gouvernements devraient aligner leurs nouvelles CDN sur le [Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité \(KM-GBF\)](#) et [l'engagement de la GST](#) à redoubler d'efforts pour mettre fin à la déforestation, à la dégradation des forêts et à la conversion des écosystèmes d'ici 2030. Les parties devraient également aligner leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) sur [l'accord de Paris](#) et adopter des approches fondées sur les écosystèmes, non fondées sur le marché et [centrées sur la Terre nourricière](#), en fonction des circonstances, des priorités, des capacités et des obligations respectives de chaque pays.



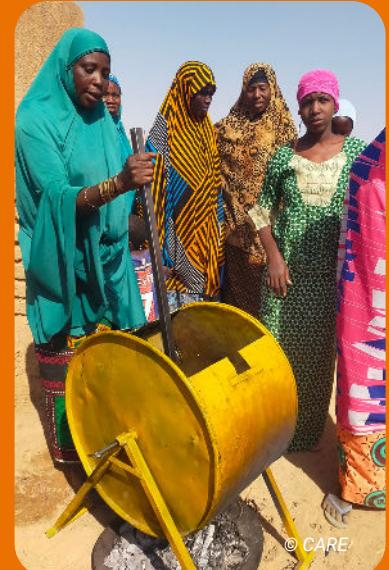
- Les pays devraient appliquer l'avis consultatif de la CIJ sur les CDN en préparant, communiquant et maintenant des contributions déterminées au niveau national successives et progressives qui, prises ensemble, peuvent permettre d'atteindre l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.



TRANSFORMER LES DÉCHETS EN ÉNERGIE PROPRE AU NIGER

Pendant des années, Hawalé Moussa a parcouru de longues distances sous le soleil brûlant du Niger, ramassant du bois de chauffage avec ses enfants, une routine épuisante et dangereuse. Tout a changé lorsque CARE a installé un biodigesteur dans son village. «Je n'ai plus besoin de ramasser du bois avec mes enfants. J'utilise le biogaz pour produire de l'huile d'arachide, que je vends. Nous utilisons le compost dans notre ferme pour améliorer les rendements, et je gagne un revenu qui me permet d'acheter de la nourriture. Aujourd'hui, j'ai vraiment amélioré mes conditions de vie», dit-elle.

Un biodigesteur est un système simple et hermétique qui transforme les déchets organiques tels que le fumier et les restes alimentaires en gaz de cuisson propre et en compost. Pour les familles comme celle de Hawalé, les avantages sont immédiats: moins de temps et de risques pour la santé liés à la collecte de bois de chauffage, réduction des dépenses ménagères, récoltes plus abondantes et nouveaux revenus provenant de la vente de compost. Le projet va au-delà de l'aide à court terme grâce à un modèle de microfinance communautaire dans lequel les ménages remboursent avec du lisier biologique au lieu d'argent liquide. Ce modèle crée de nouvelles chaînes de valeur où les communautés vulnérables obtiennent des revenus verts, de l'énergie propre et des engrains.



© CARE



Les répercussions plus larges vont encore plus loin. Les biodigesteurs réduisent la déforestation, améliorent la fertilité des sols et diminuent la fumée nocive à l'intérieur des habitations. Ils créent également des emplois pour les jeunes dans le secteur de la construction et offrent des conditions de vie plus sûres et plus saines pour les femmes et les enfants, tout en aidant les arbres à continuer à fournir une protection vitale contre les conditions météorologiques extrêmes. Au Niger, CARE a soutenu l'installation de 226

biodigesteurs, ainsi que la formation des ménages et des services d'entretien locaux. Cette technologie est simple, rentable et adaptée au contexte local, ce qui aide les communautés à gagner du temps, à augmenter leurs revenus et à protéger leur environnement.

De la cuisine aux champs, les biodigesteurs montrent comment une technologie intelligente sur le plan climatique et axée sur la communauté peut renforcer la résilience et créer des opportunités.

REMERCIEMENTS

Le Centre pour la Justice Climatique de CARE (The CARE Climate Justice Center or CJC) a coordonné l'élaboration et la compilation du document de position pour la COP30. Le CJC remercie les collègues de toute la confédération qui ont fourni des informations, des contributions et des révisions pertinentes.

Photo de couverture © 2016 Ana Caroline de Lima / CARE | Mise en page par Leigh Fuentes, CJC.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

The CARE Climate Justice Center

Parkstraat 19, 2514 JD, Den Haag, Nederland

www.careclimatechange.org

cjc-info@carenederland.org